

SEANCE DU 19 MAI 2016

L'an deux mille seize le dix neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Sandrine CROS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC (pouvoir à M. BOUYSSIERE), Christopher BALDWIN.

Convocation du 06 mai 2016.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 14 avril 2016 :

Lors de la dernière séance, Mme CROS a demandé s'il y avait un projet de nouvelle boulangerie à Laguépie. Elle souhaite que sa question soit ajoutée au compte rendu. M. BOUYSSIERE était contre l'augmentation de CFE, M. FABRE qui avait son pouvoir s'est abstenu car il ignorait sa position exacte. Il n'a pas réussi à le joindre par téléphone. Il pensait qu'il était contre l'augmentation de la taxe d'habitation et des taxes foncières mais pas forcément de la CFE qui ne concerne que les professionnels. De plus, à la séance précédente, M. BOUYSSIERE paraissait plutôt favorable à l'augmentation de CFE.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Adhésion de la commune du Riols au SIAEP du ségala :

Mme le Maire donne lecture de la délibération du SIAEP du SEGALA en date 7 avril 2016 portant acceptation de la demande d'adhésion de la Commune du Riols (81) au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du SEGALA.

Elle propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette décision du Comité Syndical.

Elle précise que les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de cette adhésion sous réserve de l'accord des conseils municipaux des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'extension du périmètre de compétence du SIAEP du SEGALA au territoire de la commune du Riols.

Délibération reçue à la Préfecture le 24 mai 2016.

III-Décision modificative Budget Lotissement et transfert du Budget Principal vers le CCAS :

Au budget CCAS, nous avons une annuité d'emprunt de 24 669,31 € à payer au 30 avril ainsi que les frais de géomètre de 1 296 € pour la vente du terrain au vétérinaire. Actuellement, le CCAS manque de trésorerie. Nous sommes dans l'attente des versements des loyers de la Maison de Retraite. Mme IGLESIAS signale que le loyer du mois d'avril est en cours de paiement à la trésorerie.

Il est nécessaire de transférer 6 785,57 € du budget principal vers le budget CCAS afin de couvrir ces dépenses. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à ce transfert.

Délibération reçue à la Préfecture le 24 mai 2016.

Mme le Maire informe l'Assemblée que les crédits prévus au chapitre 022 du budget Lotissement sont supérieures à la règle de plafonnement des crédits.

En effet, l'article L. 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les crédits pour dépenses imprévues ne peuvent être supérieurs à 7,5% des dépenses réelles de la section.

Les dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement étant de 10 245 €, le montant des dépenses imprévues ne peut dépasser 768,38 € (7,5% de 10 245 €).

Le chapitre 022 sera minoré de 27 638,05 € et afin de respecter l'équilibre budgétaire, l'article 605 (achats de matériels) sera majoré de 27 638,05 €.

Le Conseil Municipal adopte ces modifications à l'unanimité des présents.

Délibération reçue à la Préfecture le 24 mai 2016.

IV-Demandes de subvention :

IV-1-Escale québécoise :

M. GARRIGUES a établi un devis de 79 200 € H.T. pour la création d'une rampe et d'une chambre handicapé, inclus les menuiseries, l'isolation des combles et l'isolation par l'extérieur.

Le Conseil Municipal donne son accord pour demander les subventions.

IV-2-Office de Tourisme :

L'architecte a fait une première estimation de 150 000 €, nous attendons son estimation définitive et ensuite nous solliciterons les subventions. Accord du Conseil Municipal.

IV-3-Aménagement baignade :

Mme le Maire présente les devis H.T. de Comat & Valco, de la Pharmacie Réveillon et de CDLD d'un montant respectif de 970,70 €, 1 048,77 € et 6 328,50 €.

Il est prévu d'installer un nouveau jeu flottant, du gazon, des supports vélo avec casiers de rangement, une vitrine d'affichage et à la demande de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) un aspirateur de mucosité, des masques à oxygène adulte / enfant, des sacs d'oxygénothérapie, un plan dur et des immobilisateurs de têtes dans le local du maître nageur.

Le maître nageur de l'an passé a été recruté en emploi d'avenir par le Club de natation de Villefranche. La Mission Locale a refusé la mise à disposition pour cet été car ce n'était pas prévu dans son contrat. Profession Sport Aveyron nous envoie une jeune fille en remplacement.

Davy LEROY a obtenu son diplôme, il sera le 2^{ème} surveillant de baignade cet été. Il remplacera le maître nageur titulaire le jour de son repos (jeudi) et l'assistera les après-midi du week end et les jours de grande chaleur.

Mme CROS demande si on ne prévoit pas les bains de soleil. Mme le Maire répond que ce ne sera pas pour cette année. Le Conseil Municipal donne son accord à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Délibération reçue à la Préfecture le 26 mai 2016.

V-Questions diverses :

V-1-Recrutement emploi aidé :

Nous avons plusieurs agents qui partent à la retraite, M. LEVASSEUR (30 avril), Mme VALETTE (30 juin) et Mme DIDIER en fin d'année.

Nous cherchons un emploi aidé (CAE ou emploi d'avenir), 35 heures hebdomadaires, qui serait chargé de l'entretien et du ménage de l'école, en remplacement de Mme VALETTE.

Il est à noter que les heures « cantine » de Mme VALETTE, seront assurées jusqu'à la fin de l'année par Mme DIDIER qui ne travaillera plus à la Maison de Retraite.

Mme DEGRAIX effectue 23 heures par semaine, elle souhaite travailler un an de plus avant de prendre sa retraite. Elle a déjà fait 6 contrats de non titulaire, nous allons demander au Centre de Gestion si nous pouvons lui faire un contrat d'agent non titulaire pour une année supplémentaire.

Mme le Maire et M. FABRE ont reçu 2 jeunes qui ont postulé pour l'emploi aidé, Clément LAFON de Saint Martin-Laguépie et Kévin BASTIDE des Cabannes.

M. BASTIDE a une formation de menuisier.

Nous souhaiterions que la personne recrutée suive la formation pompier, M. LAFON ne semble pas intéressé. Mme IGLESIAS fait remarquer qu'il s'agit d'une vocation et que tout le monde n'a pas envie d'être pompier.

Mme CROS n'était pas au courant que la commune recherchait quelqu'un, elle l'a appris par hasard dans la rue. Elle regrette le manque de communication entre élus.

Mme le Maire signale qu'elle envoie des mails aux élus et qu'elle reçoit peu de réponses, parfois aucune. Pour ce recrutement, nous sommes passés par Pôle Emploi et le Site de Proximité à Saint Antonin.

M. HEBRARD estime que nous allons remplacer 3 emplois existants par 2 nouveaux emplois mais étant donné leurs horaires, il suffirait de créer 1,5 emploi. Mme le Maire explique que ces personnes sont payées pendant l'été car elles font plus d'heures en période scolaire, leurs horaires sont annualisés.

V-2-Aire de service camping car :

Mme le Maire présente la proposition de panneau (2 m x 1 m) réalisée par Céline CASTELNAU.

Mme ROUMIGUIERES estime que l'espagnol est inutile car nous n'avons pas de touristes espagnols à l'Office de Tourisme ; nous voyons passer des anglais, des hollandais et des allemands.

Le Conseil Municipal trouve que le document est trop chargé avec trop de langues différentes ; il serait plus judicieux de mettre des pictogrammes et de retenir 3 langues (français, anglais et occitan).

Mme le Maire n'est pas favorable aux pictogrammes, ce panneau sera installé à l'entrée de l'aire de service et indiquera aux personnes ce qu'elles pourront trouver sur place. Déco Enseignes a établi un devis de 235,80 € pour un panneau rigide, fin, plastifié et à coller sur un support en bois.

Mme ROUMIGUIERES rappelle que la mairie a mis des plots pour bloquer l'accès à la baignade, mais ce week end des personnes campaient avec un fourgon et une caravane sous la maison de M. DUBOË. Elles ont dû trouver un passage quelque part.

Ensuite, il y a aussi le problème des chiens de la nouvelle propriétaire de la maison CHRISMANT et des nouveaux locataires de la maison VIGUIER, ils laissent leurs chiens divaguer sur la voie publique.

V-3-PLUi :

Une réunion publique est prévue à Varen le mardi 24 mai à 20 heures 30. Mme le Maire souhaiterait que plus de personnes de Laguépie assistent à cette réunion. Elle rappelle que chaque mairie sera reçue par le bureau d'études à 14 heures 30 à Saint Antonin le même jour.

V-4-Bouquinerie :

Une bouquinerie associative va ouvrir 6 place André Molinier, l'inauguration aura lieu le 20 mai de 18 heures à 20 heures.

V-5-Bulletin municipal :

Mme le Maire présente le nouveau bulletin municipal qui va être distribué par la Poste dans les prochains jours. Elle fait remarquer que Mme LEGRAND s'est beaucoup investie et que nous cherchons des bénévoles pour participer au comité de rédaction.

Mme LEGRAND souhaite savoir ce que pense le Conseil Municipal de ce bulletin, faut-il ajouter des choses ou en enlever ?

Le Conseil estime qu'il est bien fait et ne signale pas de modifications à apporter.

V-6-Boutiques éphémères :

Mme LEGRAND signale que la boutique à l'ancienne boulangerie et celle chez Mme VERGNHES ne seront pas reconduites ; deux nouvelles boutiques verront le jour, à l'ancien Petit Casino et au petit local du Crédit Agricole.

La participation demandée aux artisans sera de 25 €.

Mme CROS informe l'Assemblée que des résidents de la Maison de Retraite pourraient tenir des permanences dans les boutiques éphémères.

V-7-Visite de Mme RABAULT :

Mme le Maire rappelle la venue de Mme RABAULT à Laguépie le 13 mai. Divers sujets ont été évoqués dont la Maison de Retraite.

Le projet d'extension a été mal estimé.

M. GARRIGUES informe l'Assemblée que le projet avait été accepté pour 1,8 millions d'€ et que le coût final a été de 3,8 millions. La SEMATeG n'est pas capable d'expliquer ce dépassement. M. HEBRARD estime que la Maison de Retraite a beaucoup trop dépensé sur le chauffage.

V-8-Garage à Bacou :

M. SAVIGNAC a constaté que M. POUX a fait construire un garage à Bacou. A-t-il fait une demande de permis de construire ? Il a demandé à M. BOUYSSIERE qui le représente de poser la question. Mme le Maire informe que M. POUX a déposé récemment un permis de construire afin de régulariser sa situation. Il a fait bâtir un garage de 50 m².

V-9-Rapprochement entre Communes :

M. GARRIGUES souhaite savoir où en est le regroupement entre Laguépie et Saint Martin-Laguépie.

Mme le Maire rappelle qu'un projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) est en cours. Lorsqu'il sera validé, la Commune de Saint Martin pourra demander son adhésion à notre Communauté de Communes.

De plus en plus de communes sont intéressées par le regroupement, car actuellement cela est plus avantageux en matière de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Séance levée à 23 heures 43.